Drones

Les drones ne relèvent pas de la compétence de l'Administration de l'aéroport de Victoria. Ils sont réglementés par Transports Canada.

Bien que YYJ soit une zone d'exclusion des drones, il peut arriver que des drones autorisés par NAV CANADA volent à proximité de l'aéroport.

Signaler un drone

- **Urgence** (danger imminent causé par le drone) : composez d'abord le **9-1-1**.
- **Drone aperçu près de l'aéroport :** après avoir composé le 9-1-1, appelez le Centre des opérations de sécurité de l'aéroport au **250-953-7511**.
- **Infraction liée à la vie privée** (p. ex. être filmé chez vous) : communiquez avec votre service de police local.

Piloter un drone

Les drones sont des aéronefs, et toute personne qui utilise un drone est considérée comme un pilote. Lorsque vous pilotez votre drone, vous partagez le ciel avec d'autres drones et aéronefs. Avant de voler, assurez-vous de connaître les règles à suivre et consultez nos conseils de sécurité.

Piloter votre drone de façon sécuritaire et légale (canada.ca)

Signaler une utilisation dangereuse d'un drone

Remplissez et soumettez ce formulaire si vous croyez qu'une personne pilote un drone de manière irresponsable sans permis (par exemple, près d'autres aéronefs, près d'aérodromes ou à haute altitude).

Signaler un incident lié à un drone (canada.ca)